

**CHS-CT DU 10 NOVEMBRE 2020**  
*Compte rendu*

**Ordre du jour :**

- Point sur le télétravail,
- Point sur la situation budgétaire,
- Examen des fiches : signalements/accidents/CHS-CT,
- Propositions de mise à jour DUERP COVID19,
- Points divers.

Ce CHS-CT en seconde convocation s'est déroulé mardi matin 10 novembre en format audio. Il a été introduit par la Directrice qui après avoir répondu brièvement aux déclarations liminaires, a rejoint la visio-conférence du Directeur Général après avoir confié la présidence du CHS-CT à Mme BOUVET.

Lors de son intervention, Mme BRIGANT a jugé comme sévères les critiques formulées sur le manque d'anticipation et le sous équipement en moyens informatiques en précisant que le recensement effectué par les chefs de services faisait apparaître que bon nombre d'agents ne souhaitaient pas télétravailler..Elle a poursuivi en indiquant qu'au-delà des postures et mots d'ordre, il n'était pas envisagé d'imposer le télétravail. Concernant les agents dits vulnérables, elle a rappelé qu'ils avaient vocation à être positionnés en télétravail et que si cela n'était pas compatible avec leurs missions, ils se verraient octroyer des ASA.

**F.O.- DGFIP** a rappelé que, contrairement au printemps dernier, les écoles, les entreprises et les administrations restent ouvertes ce qui en fait potentiellement des lieux où il est possible de contracter la COVID19... A la DGFIP, lors du 1<sup>er</sup> confinement, un plan de continuité d'activité (PCA) avait été mis en œuvre dans le cadre de la poursuite des missions essentielles et après un démarrage laborieux, la DGFIP était passée de 5 000 à 25 000 télétravailleurs au niveau national.

Dans le prolongement du discours du Premier Ministre, la circulaire Fonction Publique du 29 octobre 2020 est très directive sur le télétravail puisqu'elle indique qu'il doit être déployé à 100% pour tous les agents dont les missions sont compatibles...

Pour autant, cette injonction est très loin d'être vérifiée sur le terrain à la DGFIP et il est permis de douter de l'objectif du Directeur Général affiché à la rentrée, de doter notre administration d'une capacité de 40% en PC portables d'ici la fin d'année 2020...

Pour **F.O.- DGFIP**, il ne s'agit pas de contraindre les collègues qui ont pu souffrir du mode d'organisation en télétravail lors du 1<sup>er</sup> confinement en raison notamment d'une rupture du lien social, mais de revendiquer qu'en cette période de pandémie, le télétravail puisse être

encouragé et déployé largement, afin de limiter les effectifs dans les services et donc les risques de contamination. Force est de constater qu'à l'heure actuelle, bon nombre de collègues qui ont manifesté le souhait de pouvoir télétravailler n'ont pas reçu de réponse à leur demande...

Pour **F.O.- DGFIP**, et au-delà du sous-équipement informatique, ce constat révèle une absence d'organisation et de concertation pour définir un véritable plan stratégique entre les tâches dématérialisables et celles à effectuer en présentiel...

Concernant les agents dits vulnérables, **F.O.- DGFIP** a fait remarquer que, depuis la fin octobre et pour bon nombre de collègues, personne n'a pris contact avec eux pour s'enquérir de leur situation... Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'argument de la Direction selon lequel il ne faut pas être trop intrusif et que les agents devraient être davantage pro actifs... En réponse, la Présidente a indiqué qu'un rappel serait fait aux chefs de services pour indiquer aux agents l'importance de signaler leur situation au Médecin de Prévention.

### **Point sur le télétravail :**

Concernant l'état des lieux départemental, M SALAUN a indiqué que 133 agents étaient actuellement en télétravail, alors que 314 sont équipés en PC portables, 700 agents sont actuellement présents physiquement dans les services.

Un recensement a été fait auprès des chefs de services afin de définir les agents en capacité de pouvoir télétravailler suivant des critères liés à la nature des missions, à l'autonomie et à l'équipement informatique personnel (box internet). A ce stade, 25 services y compris ceux de la Direction et 125 agents ont pu être recensés.

Sur le plan technique, la configuration la plus favorable reste le PC portable sous VPN 10 avec double écran, ce déploiement selon la Direction demande du temps et des moyens, actuellement la DDFIP29 dispose de 20 PC portables en stock...

Il nous a été indiqué que la solution des TINY (petite unité centrale) en VPN 15 est plus rapide à déployer, elle permet l'accès à toutes les applications suivant le principe du déport de l'écran de bureau, mais sur 1 seul écran, ce qui reste un inconvénient... Actuellement, la DDFIP29 dispose de 250 TINY en stock ainsi que leurs écrans, claviers et souris. Afin d'éviter les raccordements en câbles ETHERNET au domicile, des dispositifs CPL (courant porteur en ligne) sont en commande.

**F.O.- DGFIP** a rappelé les difficultés liées à l'utilisation d'un simple écran pour bon nombre des applications utilisées par les agents. En réponse, la Direction a convenu que le standard 22 pouces n'était pas idéal, mais que la solution pourrait passer par des écrans de 24, voire 27 pouces, permettant l'affichage de deux fenêtres de type A4 sur un même écran.

La Direction a indiqué qu'actuellement les télétravailleurs sont davantage concentrés sur les SIP/SIE de Brest et Quimper, elle entend rétablir cette répartition inégale sur le territoire et les services pour atteindre un objectif de 30% sur l'ensemble de la DDFIP29... affaire à suivre...

Concernant les mesures de prévention sanitaire, **F.O.- DGFIP** a rappelé l'intérêt du VADEMECUM départemental élaboré sur le sujet de la conduite à tenir au sein des services en cas de personnels contaminés par la COVID19. Pour **FO**, ce guide doit être

porté sans plus attendre à la connaissance de l'ensemble des agents, la Présidente s'est engagée à en faire le rappel aux chefs de services.

Toujours sur le sujet sanitaire, Mme COLAS, Inspectrice santé et sécurité au travail, a proposé de se rendre disponible afin de passer dans les services pour que dans une démarche pédagogique, elle puisse rappeler les bonnes pratiques, et l'importance du respect des règles d'hygiène, de distanciation et de port du masque.

### **Examens des fiches : signalements/accidents/CHS-CT :**

8 nouvelles fiches de signalements, 3 fiches CHS-CT, et 4 nouvelles fiches accidents du travail ont été présentées lors de cette réunion. Concernant les fiches de signalements, elles relatent la plupart du temps des incivilités à l'encontre de nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions ce qui est inacceptable. Rappelons que bon nombre de ces remontées du terrain font l'objet de lettres d'avertissements auprès des contribuables concernés et elles peuvent donner lieu le cas échéant, à des signalements auprès du procureur.

### **Point sur la situation budgétaire :**

Il nous a été confirmé lors de cette réunion que la réserve budgétaire de 6% de 7 945,35 € serait bel et bien soustraite du budget initial (132 423,00 €) portant le budget réel 2020 à 124 177,00 €. A l'heure actuelle, le solde disponible s'élève à 20 507 €.

Rappelons qu'au long de cette année 2020, le contexte sanitaire hors norme a conduit à l'annulation de bon nombre d'opérations de prévention et notamment les formations. Pour autant, les représentants en CHS-CT, lors du premier confinement, avaient su faire preuve de réactivité pour que le budget de cette instance contribue efficacement à la protection sanitaire des personnels par l'achat notamment de masques, gel hydroalcoolique, plexiglas etc...

Dans le contexte actuel, **F.O.- DGFIP** ainsi que les autres organisations représentées ont pu valider l'acquisition de nouveaux équipements notamment pour les télétravailleurs (rollers mousse, portes documents, souris verticales...) ainsi qu'une commande complémentaire de gel hydroalcoolique en unité individuelle pour les agents.

Afin d'éviter de perdre le solde du budget qui risque de ne pas être consommé d'ici la fin d'année, la proposition de **F.O.- DGFIP** d'allouer ce reliquat au Médecin de prévention pour l'acquisition de matériel par anticipation a fait consensus. Cela pourra permettre la constitution d'un stock disponible afin de pallier, entre autres, au développement des TMS.

Sur la proposition de la Direction de financer des écrans d'ordinateurs, **F.O.- DGFIP** et les autres organisations ont rappelé que, s'agissant d'un outil de travail, cette opération relevait du budget de la Direction. Pour **F.O.- DGFIP**, et alors que le secrétariat général coupe près de 8 000 € des crédits alloués au CHS-CT, c'est d'autant plus à l'administration de prendre ses responsabilités en ce qui concerne la dotation en matériel pour l'équipement du travail à distance !

### **Propositions de mise à jour DUERP COVID19 :**

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis à jour au regard du contexte de la pandémie de COVID19. Il y décrit les situations d'exposition des agents

dans le cadre de l'exercice de leurs missions, ainsi que les différentes mesures de prévention et organisationnelles mises en œuvre depuis le 17 mars 2020 dernier.

Au-delà de ce recensement global pour l'ensemble des agents et des sites, le Secrétariat général a demandé aux Directions locales une mise à jour à faire au niveau de chaque service pour un recueil de leurs propres risques .

### **Points divers :**

L'assistante de prévention, Mme BLAVEC a indiqué que la Direction avait passé un contrat de maintenance de 3 ans pour l'entretien des 10 défibrillateurs au sein des services départementaux.

Par ailleurs, elle a indiqué que des exercices incendie en guide et serre file seraient menés mais hors évacuation compte tenu du risque terroriste en cours. **F.O.- DGFIP** a dénoncé le fait qu'aucune consigne n'avait été rappelée au sein des services sur le sujet du risque d'attentat...

En ce qui concerne le site de TY NAY et suite à l'arrivée du SPF-E et du CDIF dans les prochains mois, **F.O.- DGFIP** a interrogé la Direction quant à ses intentions au sujet de la localisation de la caisse en lien avec les questions de sécurité propres à cette mission. Plus prosaïquement, **F.O.- DGFIP** a souligné la capacité insuffisante des toilettes, l'encombrement des voies de circulation, et plus largement nous avons dénoncé l'absence de prise en compte des conditions réelles de travail des agents en amont de ce déménagement immobilier qui a consisté à faire rentrer un maximum de monde dans un minimum de place, à fortiori en pleine période de pandémie !

Concernant le futur emplacement du local de caisse, le moins que l'on puisse dire c'est que les pistes avancées par l'administration ne nous ont pas convaincus... Plusieurs propositions seraient en cours dont celle de positionner la caisse dans le hall d'accueil et sans plus de protection au regard de la fréquentation du public... Manifestement, la Direction n'exclurait pas de rompre avec les mesures essentielles de sécurité, au motif qu'il faut de la place pour caser tout le monde et sous prétexte qu'il n'y aurait plus d'espèces à la DGFIP en juillet 2021... !!!

Nous avons fait part à la présidente de notre sidération et incompréhension totale et de celles de nos collègues au regard de cette perspective ubuesque...

Semblant pressée de vouloir clore provisoirement ce sujet, la Présidente du CHS-CT a indiqué que rien n'était finalisé à ce stade... affaire à suivre...

Pour conclure, **F.O.- DGFIP** a rappelé que, y compris en période de confinement, les mandats des représentants des personnels devaient pouvoir continuer à s'exercer et notamment ceux en lien avec les visites des représentants en CHS-CT dont nous avons demandé qu'elles puissent se poursuivre dans le respect des mesures barrières sanitaires. Les membres du CHS-CT ont proposé de pouvoir se rendre en délégation restreinte sur les sites suivants d'ici la fin d'année : Quimper TY NAY, Landerneau, et les SIP/SIE Brestois.

**La délégation F.O.- DGFIP29 :** Florence JAVELOT (EDR – Secrétaire du CHS-CT), Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), Maryline DERRIEN-LEBFEVRE (PCRP Quimper), Erick GUERRY (Permanent **FO**).